

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu, le 4 mai 1960.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGO



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Saisie conservatoire
Kama,da.-

(1) N° 1582 /Just.4/02/M.-

C.P.I. à Mr. PORN, L. B.P. 36 à Kigali,
suite à sa lettre du 25.4.1960, avec
l'assurance de ma considération très
distinguée.-

L'Huissier, MULLER, N.F.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal
de Parquet
à KIGALI.-

Monsieur le Greffier,

Me référant à votre lettre n° 1939/DZ/OSC.
du 10 octobre 1959, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que dès réception du dossier je me suis
rendu à Kawageri, résidence du nommé Kama,da.

Il avait quitté la colline en ce moment
et n'y avait laissé aucun bien. Le sous-chef me déclara que Kama,da était allé en Ouga,da
pour gagner de l'argent, et qu'il y avait espoir qu'il
reviendrait après quelques mois. J'ai donc laissé le
dossier en suspens. Jusqu'à ce jour Kama,da est toujours
absent. Je ne permets de garder le dossier pour agir
contre Kama,da dès son retour au Territoire.-

L'Huissier, MULLER, N.F.-

LUC PORN

Agent d'Affaires

KIGALI (Rwanda)

B. P. 25 - R. C. Usa 6370

Kigali, 25/1/60

Monsieur l'Attaché de Territoire
RIBUNGO

~~30¹¹ / 21.1.60~~
~~21.1.60~~
Monsieur l'Attaché,

Je me réfère à la lettre du 10/10/1959, émanant du Jefe du Parquet de Kigali, n° 1939/D.2/OSC, vous faisant parvenir une ordonnance permettant de saisir conservatoirement le nommé KAMANDA.

Jusqu'à ce jour, et après 6 mois, je n'ai reçu aucune nouvelle à ce sujet.

Aidez-vous la bonne obligation de vérifier ce qui est devenu cette ordonnance, et quelle suite aurait été réservée à la saisie.

Avec mes remerciements anticipés, agréés, Monsieur l'Attaché, l'assurance de ma considération très distinguée.

